

1. *Débitrice:* **Société immobilière des Jardins de Bourg S.A.**, rue de Lausanne 16, **1110 Morges**

2. *Remarques:* A vous, tous tiers intéressés.

La présidente du tribunal de l'arrondissement de La Côte statuera en son audience du mardi 15 avril 2008 à Nyon, au Tribunal d'arrondissement, Rte de St-Cergue 38, sur la requête de sursis concordataire déposée par la Société immobilière des Jardins de Bourg S.A., représentée par l'agent d'affaires breveté Serge Maret, à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la débitrice.

L'effet suspensif est accordé en ce sens que toutes les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites sont suspendues et toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable est ajournée jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(04376530)